

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

COMP/M.6105 - VEOLIA / EDF / SOCIETE D'ENERGIE ET D'EAU DU GABON

SECTION 1.2

Description de la concentration

Le projet de concentration consiste en l'acquisition d'un contrôle conjoint par Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux S.C.A. (« Veolia Eau ») et Electricité de France International S.A. (« EDFI ») de Veolia Water India Africa S.A. (« VWIA »), auparavant contrôlée exclusivement par Veolia Eau.

Veolia Eau, qui est une filiale du groupe Veolia Environnement, assure la gestion des services d'eau et d'assainissement pour les collectivités publiques et les entreprises, conçoit les solutions technologiques et construit les ouvrages nécessaires à ces activités.

EDFI est une filiale du groupe Electricité de France (« EDF »), actif dans la production et la vente en gros d'électricité, la transmission, la distribution et la vente au détail d'électricité, ainsi que dans la fourniture d'autres services liés à l'électricité, tant en France que dans d'autres pays.

VWIA est une société holding, dont le seul actif est une participation de 51% dans le capital de la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (« SEEG »). La SEEG est une société anonyme de droit gabonais, qui assure la délégation de service public de la production, du transport et de la distribution d'eau potable et d'énergie électrique au Gabon en vertu d'une convention de concession conclue le 13 juin 1997 pour une durée de vingt ans.

L'entrée d'EDF dans le capital de la SEEG (via VWIA) répond à une demande de l'Etat gabonais et vise à permettre d'améliorer la qualité des services d'électricité au Gabon. Le projet de concentration n'aura d'impact que sur les marchés gabonais de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable et d'énergie électrique.